

Les conditions sanitaires d'entrée et de séjour en Suède

Pour les personnes en provenance directe de l'Union Européenne / Espace Schengen

Dernière mise à jour le 07/10/2021

(A) JE SUIS VACCINE.E*

*J'ai reçu les doses complètes de vaccination COVID

(Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 14 jours et Johnson & Johnson depuis 4 semaines)

1- Avant mon voyage

- ✓ Imprimer votre [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais.

2- Pendant mon voyage

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée en version papier en français et en anglais.

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ [Certificat européen de vaccination](#) complet avec le QR code. La preuve de vaccination doit être présentée dans l'application #TousAntiCovid et également en version papier en français et en anglais.
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

(B) J'AI DEJA EU LA COVID ET (C) AUTRES VOYAGEURS

1- Avant mon voyage 

- ✓ Imprimer votre **Certificat européen d'immunité** complet avec le QR code. La preuve de rétablissement doit être présentée en version papier en français et en anglais, sous la forme d'un résultat positif de votre **test RT-PCR** de moins de 6 mois (les autotests ne sont pas acceptés) en format papier

2- Pendant mon voyage 

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ **Certificat européen d'immunité** complet avec le QR code. La preuve de rétablissement doit être présentée en version papier en français et en anglais sous la forme d'un résultat positif de votre **test RT-PCR** de moins de 6 mois (les autotests ne sont pas acceptés) en format papier

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France 

- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** OU **Antigénique** négatif dans les 72h précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).

Terres d'aventure vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. A votre retour, vous pourrez faire la demande d'un remboursement partiel auprès de la sécurité sociale française (Ameli).

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test PCR** ou **antigénique** de moins de 72h
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

(C) AUTRES VOYAGEURS

1- Avant mon voyage

- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** ou **Antigénique** de moins de **72h** précédant l'heure de votre arrivée sur le sol suédois (les autotests ne sont pas acceptés) Le résultat du test doit être présenté dans l'application #TousAntiCovid et imprimer en version papier en français et en anglais.

2- Pendant mon voyage

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test RT-PCR** ou **Antigénique** de moins de **72h** (les autotests ne sont pas acceptés) en format papier

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France

- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** OU **Antigénique** négatif dans les **72h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés).

Terres d'aventure vous accompagnera sur ces démarches sur place afin de le réaliser. A votre retour, vous pourrez faire la demande d'un remboursement partiel auprès de la sécurité sociale française (Ameli).

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test RT-PCR** ou **antigénique** de moins de **72h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

(D) MON ENFANT DE 18 ANS OU PLUS N'EST PAS VACCINE

1- Avant mon voyage 

- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut réaliser un **test RT-PCR** ou **Antigénique** de moins de **72h** (les autotests ne sont pas acceptés)

Le résultat du test doit être présenté dans l'application #TousAntiCovid et imprimer en version papier en français et en anglais.

2- Pendant mon voyage 

A présenter à l'embarquement pour voyager

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test RT-PCR** ou **Antigénique** de moins de **72h** (les autotests ne sont pas acceptés) en format papier

Pensez également à vous munir de masques chirurgicaux ou FFP2 pour votre vol.

3- Retour en France pour les enfants non vaccinés de 12 ans ou plus 

- ✓ **J-3 à J-1 (-72h)** : il vous faut lui faire réaliser un **test RT-PCR** OU **Antigénique** négatif dans les **72h** précédents l'heure de votre vol (les autotests ne sont pas acceptés)

A présenter à l'embarquement pour rentrer en France

Pensez à bien vous munir des documents suivants pour les présenter à l'embarquement (version papier ou sur votre téléphone) :

- ✓ Résultat négatif de votre **test RT-PCR** ou **antigénique** de moins de **72h**
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas de symptôme, à remplir via le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Conditions sanitaires en cas de transit

Transit en EUROPE

Il convient, d'une part, de vérifier si le déplacement est soumis au régime des motifs impérieux (zones orange et rouge) et de vous assurer de respecter les mesures sanitaires mises en place à l'entrée sur le territoire de transit.

Transit via les Pays-Bas

Les passagers aériens en transit aux Pays-Bas n'ont qu'à présenter les documents nécessaires pour leur entrée en Suède. Il n'y a aucune formalité à remplir avant de rentrer sur le sol néerlandais.

Voyageurs Belges et Suisses

Vous êtes un voyageur en provenance de Belgique ou de Suisse, nous vous invitons à vous diriger vers les sites suivants et sélectionner la destination de votre séjour :

- Belgique :

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_lettranger/conseils_par_destination

- Suisse : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs.html>

Le retour à votre domicile peut également être conditionné à certaines règles en fonction du pays visité. Voici l'ensemble des mesures qui sont, elles aussi, régulièrement mises à jour :

- Retour en Belgique : <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/>

- Retour en Suisse : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html>

Pour les conditions sanitaires à destination, nous vous invitons à consulter la fiche technique de votre voyage. Nous vous recommandons d'emporter dans vos bagages assez de masques chirurgicaux pour toute la durée de votre voyage.

Définitions :

(a) Voyageurs vaccinés : J'ai reçu les doses complètes de vaccination Covid avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca depuis plus de 14 jours et Johnson & Johnson depuis 4 semaines).

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'une vaccination complète. Attention, celle-ci n'est valable qu'à la condition qu'elle permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet (14 jours ou 4 semaines après la dernière injection). Pour les personnes ayant eu la covid et ne nécessitant qu'une seule injection pour compléter leur schéma vaccinal complet (14 jours après la seule injection), veuillez-vous munir de la preuve de votre rétablissement (PCR positif ou sérologie positive).

Le pass sanitaire européen a été mis en circulation le 1^{er} juillet 2021 et prouvera le statut de vacciné, testé ou guéri de la Covid-19, de façon numérique via l'application #TousAntiCovid et en format PDF. Les personnes qui se sont fait vacciner depuis le 25 juin reçoivent un QR Code déjà compatible à l'échelle européenne. **Il vous faudra prendre avec vous la version papier de ce document pour voyager.**

En revanche, les certificats de vaccination émis jusqu'au 25 juin continueront d'être lisibles uniquement pour les activités sur le territoire français, mais pour voyager en Europe, il convient de récupérer le certificat au format européen : deux solutions s'offrent à vous : soit vous avez déjà rentré votre preuve de vaccination dans TousAntiCovid, il vous suffit de mettre à jour l'application. Soit il vous faut retourner sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> pour télécharger l'attestation.

(b) Voyageurs ayant déjà eu la Covid : J'ai déjà été testé positif au COVID et je suis guéri-e, je n'ai pas complété mon schéma vaccinal complet (14 jours après la seule injection)

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un **certificat d'immunité européen** de moins de 6 mois précédant votre arrivée sur le sol suédois. Pour l'obtenir, il s'agit d'un résultat positif à un test PCR de moins de 6 mois avant votre départ.

Pour votre retour en France, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test RT-PCR** ou **antigénique** de moins de 72h précédant votre vol retour.

(c) Autres voyageurs : je n'ai pas reçu les doses complètes de vaccination et je n'ai jamais eu le COVID.

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test RT-PCR** de moins de 72h précédant votre arrivée sur le sol suédois.

Ce document doit votre nom, l'heure de réalisation du test, le type de test, le résultat du test, l'organisme/laboratoire ayant effectué le test. Ces informations ainsi que l'intégralité du document peuvent être en français, en anglais, en suédois, en danois ou en norvégien.

(d) Enfants non vaccinés : mon enfant a 18 ans ou plus (ou 12 ans ou plus pour le retour en France) et n'a pas reçu les doses complètes de vaccination.

Tout au long de votre trajet, vous devrez être en mesure de présenter la preuve d'un résultat négatif de **Test RT-PCR** de moins de 72h précédant votre arrivée sur le sol suédois. Pour votre retour en France, les mineurs de 12 ans ou plus devront présenter résultat négatif de **Test RT-PCR** de moins de 72h précédant votre arrivée en France.

NB : Les enfants vaccinés peuvent voyager en Suède sans être testés s'ils présentent la preuve de leur schéma vaccinal complet (pass sanitaire, se référer à la section (A) voyageurs vaccinés).

NB : Les enfants mineurs de moins de 18 ans peuvent voyager en Suède sans être testés ni vaccinés s'ils sont accompagnés d'un parent testé négatif ou vacciné de la covid 19